DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

RFQ Référence: **09/2022/PNUD/COM**	Date: 22 June 2022

SECTION 1 : DEMANDE DE PRIX (RFQ)

Le PNUD vous invite à remettre votre offre de prix pour les travaux de sécurisation de la distillerie de Hagnamoida à Moheli, conformément à l'annexe 1 de la présente RFQ.

Cette demande de prix comprend les documents suivants :

Section 1 : Cette lettre d'invitation

Section 2 : RFQ Instructions et Données

Annexe 1 : Calendrier des exigences

Annexe 2 : Formulaire de soumission de l'Offre

Annexe 3 : Offre technique et financière

Lors de la préparation de votre devis, veuillez suivre les instructions et données de la RFQ. Veuillez noter que les devis doivent être présentés à l'aide de l'annexe 2 : Formulaire de soumission de l'Offre et Annexe 3 : Offre technique et financière, selon la méthode et à la date et l'heure indiquées en Section 2. Il est de votre responsabilité de veiller à ce que votre devis soit soumis avant la date limite. Les offres reçues après la date limite de soumission, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en considération pour évaluation.

Nous vous remercions et espérons recevoir votre offre.

Préparé par:

DocuSigned by:

1AD572D9EDAE9AE1

Signature: **John Ranaivoson**

Titre: **Chargé des Opérations**

Date: 22/06/2022

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

SECTION 2 : INSTRUCTIONS ET DONNÉES DE LA RFQ **Introduction**	Les soumissionnaires doivent respecter toutes les exigences de la présente RFQ, y compris les modifications apportées par écrit par le PNUD. Cette RFQ est menée conformément à la UNDP Programme and Operations Policies and Procedures (POPP) on Contracts and Procurement Toute offre soumise sera considérée comme une offre par le soumissionnaire et ne constitue pas ou n'implique pas son acceptation par le PNUD. Le PNUD n'est pas tenu d'attribuer un contrat à un soumissionnaire à la suite de la présente RFQ. Le PNUD se réserve le droit d'annuler le processus d'approvisionnement à tout moment sans aucune responsabilité pour le PNUD, sur avis aux soumissionnaires ou publication d'un avis d'annulation sur le site Web du PNUD.
Date limite de soumission de l'offre	**11/07/2022** En cas de doute quant au fuseau horaire dans lequel l'offre doit être soumise, http ://www.timeanddate.com/worldclock/. Pour la soumission eTendering — comme indiqué dans le système eTendering. Notez que le fuseau horaire du système se situe dans le fuseau horaire EST/EDT (New York).
Méthode de soumission	Les offres doivent être soumises comme suit : ☒ Adresse e-mail dédiée Adresse de soumission : **offres.km@undp.org** ▪ Format de fichier: **pdf** ▪ Les noms de fichiers doivent être d'une longueur maximale de 60 caractères et ne doivent contenir aucune lettre ou caractère spécial autre que celui de l'alphabet/clavier latin. ▪ Tous les fichiers doivent être exempts de virus et non corrompus. ▪ Taille du fichier maximal par transmission : **4MB** ▪ Objet obligatoire de l'e-mail : **travaux de sécurisation de la distillerie de Hagnamoida à Moheli** ▪ Plusieurs courriels doivent être clairement identifiés en indiquant dans la ligne d'objet « e-mail no X de Y », et l'email final « Y de Y ». ▪ Il est recommandé que l'Offre complète soit consolidée en aussi peu d'attachement que possible. Le soumissionnaire doit recevoir un courriel confirmant la réception par retour de courrier. [Pour la méthode eTendering, cliquez sur le lien https ://etendering.partneragencies.org et insérer des informations du numéro d'Event ID] • Insérez le BU Code et le numéro d'Event ID Des instructions détaillées sur la façon de soumettre, de modifier ou d'annuler une offre dans le système eTendering sont fournies dans le guide utilisateur du soumissionnaire et les vidéos d'instruction du système eTendering disponibles sur ce lien : http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/business/procurement-notices/resources/
Coût de préparation du devis	Le PNUD n'est pas responsable des coûts associés à la préparation et à la présentation d'un devis par un fournisseur, quel que soit le résultat ou la façon de procéder au processus de sélection.
Code de conduite des fournisseurs, fraude, corruption,	Tous les fournisseurs potentiels doivent lire le Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies et considérer qu'il fournit les normes minimales attendues des fournisseurs de l'ONU. Le Code de conduite, qui comprend des **principes sur le travail, les droits de la personne, l'environnement et la conduite éthique,** peut être trouvé à l'article : https ://www.un.org/Depts/ptd/about-us/un-supplier-code-conduct En outre, le PNUD applique strictement une politique de tolérance zéro à l'égard des pratiques interdites, y compris la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques contraires à l'éthique ou non professionnelles et l'obstruction des fournisseurs du PNUD et exige que tous les

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

	soumissionnaires/fournisseurs respectent les normes d'éthique les plus élevées pendant le processus d'approvisionnement et la mise en œuvre des contrats. La politique antifraude du PNUD se trouve à l'adresse : http ://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/accountability/audit/office_of_audit_andinvestigation.html#anti
Cadeaux et hospitalité	Les soumissionnaires/vendeurs ne doivent pas offrir de cadeaux ou d'hospitalité de quelque nature que ce soit aux membres du personnel du PNUD, y compris des voyages récréatifs à des événements sportifs ou culturels, des parcs à thème ou des offres de vacances, de transport ou d'invitations à des déjeuners extravagants, des dîners ou autres. Conformément à cette politique, le PNUD : a) rejette une offre s'il détermine que le soumissionnaire choisi s'est livré à des pratiques corrompues ou frauduleuses en concurrence pour le contrat en question ; b) Déclare un vendeur inéligible, indéfiniment ou pour une période indiquée, pour obtenir un contrat s'il détermine à tout moment que le vendeur s'est livré à des pratiques corrompues ou frauduleuses en concurrence ou dans l'exécution d'un contrat du PNUD.
Conflit d'intérêts	Le PNUD exige de chaque fournisseur éventuel d'éviter et de prévenir les conflits d'intérêts, en divulguant si vous, ou l'un de vos affiliés ou de votre personnel, avez participé à la préparation des exigences, de la conception, des spécifications, des estimations de coûts et d'autres renseignements utilisés dans la présente RFQ. Les soumissionnaires doivent éviter strictement les conflits avec d'autres affectations ou leurs propres intérêts, et agir sans tenir compte des travaux futurs. Les soumissionnaires jugés en conflit d'intérêts seront disqualifiés. Les soumissionnaires doivent divulguer dans leur offre leur connaissance des éléments suivants : a) Si les propriétaires, les copropriétaires, les dirigeants, les administrateurs, les actionnaires majoritaires, de l'entité soumissionnaire ou du personnel clé qui sont des membres de la famille du personnel du PNUD impliqués dans les fonctions d'approvisionnement et/ou le gouvernement du pays ou tout partenaire d'exécution recevant des biens et/ou des services en vertu de la présente RFQ. L'éligibilité des soumissionnaires qui appartiennent en totalité ou en partie au Gouvernement est subordonnée à l'évaluation et à l'examen ultérieurs par le PNUD de divers facteurs tels que l'enregistrement, le fonctionnement et la gestion en tant qu'entité commerciale indépendante, l'étendue de la propriété ou de l'action du gouvernement, la réception de subventions, le mandat et l'accès à l'information concernant la présente RFQ, entre autres. Les conditions qui peuvent entraîner un avantage indu par rapport aux autres soumissionnaires peuvent entraîner le rejet éventuel de la soumission.
Conditions générales du contrat	Tout bon de commande ou tout contrat qui sera émis à la suite de la présente RFQ est soumis aux conditions générales du contrat Sélectionnez le GTC applicable : ☐ General Terms and Conditions / Special Conditions for Contract. ☐ General Terms and Conditions for de minimis contracts (services only, less than $50,000) ☐ X General Terms and Conditions for Works Les conditions applicables et d'autres dispositions sont disponibles sur UNDP/How-we-buy
Conditions spéciales du Contrat	☐ X Annulation du PO/Contrat si la livraison/l'achèvement est retardé de **10** jours ☐ Autres [pls. Spécifier]
Eligibilité	Un vendeur qui sera engagé par le PNUD ne peut être suspendu, radié ou autrement identifié comme inéligible par une Organisation des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre Organisation internationale. Les fournisseurs sont donc tenus de divulguer au PNUD s'ils sont soumis à une sanction ou à une suspension temporaire imposée par ces organisations. Un manquement à cette instruction peut entraîner la résiliation d'un contrat ou d'un PO délivré ultérieurement au vendeur par le PNUD.

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

	Il incombe au soumissionnaire de veiller à ce que ses employés, membres de coentreprises, sous-traitants, fournisseurs de services, fournisseurs et/ou leurs employés satisfassent aux critères d'admissibilité établis par le PNUD. Les soumissionnaires doivent avoir la capacité juridique de conclure un contrat les liant au PNUD et de livrer dans le pays, ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé [modifier en cas d'autres conditions d'admissibilité].
Devise de l'Offre	L'offre sera établie en **KMF**
Joint-Venture, Consortium ou Association	Si le soumissionnaire est un groupe de personnes morales qui formeront ou ont formé une coentreprise (JV), un consortium ou une association pour l'offre, ils confirmeront dans leur offre que : (i) ils ont désigné une partie pour agir en tant qu'entité principale, dûment investie de l'autorité de lier légalement les membres de la JV, du Consortium ou de l'Association conjointement, qui sont mis en évidence par un accord dûment notarié entre les entités juridiques et présentés avec la soumission ; ii) s'ils obtiennent le contrat, le contrat sera conclu, par et entre le PNUD et l'entité principale désignée, qui représentera pour et pour le compte de toutes les entités membres comprenant la coentreprise, le consortium ou l'association. Se référer aux articles 19 à 24 sous Solicitation policy pour plus de détails sur les dispositions applicables sur les coentreprises, consortium ou association.
Une seule offre	Le soumissionnaire (y compris l'entité principale au nom des membres individuels d'une coentreprise, d'un consortium ou d'une association) ne soumet qu'une seule offre, soit en son nom propre, soit, si une coentreprise, un consortium ou une association, en tant qu'entité principale de cette coentreprise, consortium ou association. Les soumissions présentées par deux (2) ou plusieurs soumissionnaires sont toutes rejetées s'il s'agit de l'une des soumissions suivantes : a) ils ont au moins un associé, un administrateur ou un actionnaire de contrôle en commun ; b) l'un d'entre eux reçoit ou a reçu une subvention directe ou indirecte de l'autre ou des autres ; ou b) ils ont le même représentant légal aux fins du présent RFQ ; c) ils ont une relation entre eux, directement ou par l'intermédiaire de tiers communs, qui les met en mesure d'avoir accès à de l'information ou d'influencer sur la soumission d'un autre soumissionnaire au sujet de ce processus de RFQ ; ou d) ils sont sous-traitants de l'offre de l'autre, ou un sous-traitant d'une offre soumet également une autre offre sous son nom en tant que soumissionnaire principal ; e) certains membres clés du personnel proposés pour faire partie de l'équipe d'un soumissionnaire participent à plus d'une soumission reçue pour ce processus de la QRF. Cette condition relative au personnel ne s'applique pas aux sous-traitants inclus dans plus d'une offre.
Droits et taxes	Article II, Section 7, de la Convention sur les privilèges et immunités prévoit, entre autres, que l'Organisation des Nations Unies, y compris le PNUD en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, est exemptée de toutes les taxes directes, à l'exception des redevances pour les services publics, et est exemptée de restrictions douanières, de droits et de redevances de nature similaire pour les articles importés ou exportés pour son usage officiel. Toutes les cotations sont présentées déduction faite des impôts directs et des autres taxes et droits, sauf indication contraire ci-après : Tous les prix doivent : ☐ Inclure la TVA et les autres impôts indirects applicables ☒ Exclure la TVA et des autres taxes indirectes applicables [Conformément à l'accord de projet et de pays applicable]
Langue de l'offre	**Français** Y compris la documentation comprenant les catalogues, les instructions et les manuels d'exploitation.
Documents à soumettre	Les soumissionnaires doivent inclure les documents suivants dans leur devis : ☒ Annex 2 : Formulaire de soumission de devis dûment rempli et signé ☒ Annex 3 : Offre technique et financière dûment complétée et signée et conforme au cahier des exigences de l'annexe 1 ☒ Profil de l'entreprise.

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

	☒ Certificat d'enregistrement ; ☒ Liste et la valeur des projets réalisés au cours des **3** dernières années ainsi que les coordonnées du client qui peuvent être contactés pour obtenir de plus amples renseignements sur ces contrats ; ☒ Liste et valeur des projets en cours avec le PNUD et d'autres organisations nationales/multinationales avec les coordonnées des clients et le ratio d'achèvement actuel de chaque projet en cours ; ☒ Déclaration de performance satisfaisante (certificats) des **2** meilleurs clients en termes de valeur du contrat dans un domaine similaire ; ☒ CV complets et signés pour le personnel clé proposé ; ☒ Déclaration sur l'honneur écrite de non-inclusion dans la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité, de la liste de la division des achats, ou de toute autre liste d'inéligibilité de l'Organisation des Nations Unies (ONU). ☐ Autre Click or tap here to enter text.
Période de validité de l'offre	Les devis restent valables pour **90** jours à partir de la date limite pour la soumission de l'offre.
Variation de prix	Aucune variation des prix due à l'escalade, à l'inflation, à la fluctuation des taux de change ou à tout autre facteur du marché ne peut être acceptée à tout moment pendant la validité de l'offre et ce après la réception de ladite offre.
Soumissions partielles	☒ Non autorisé ☐ Autorisé Insérer les conditions pour les devis partiels et s'assurer que les exigences sont correctement énumérées dans les lots pour permettre les devis partiels
Soumissions alternatives	☒ Non autorisé ☐ Autorisé Si elle est autorisée, un autre devis ne peut être soumis que si un devis conforme aux exigences de la RFQ est soumis. Lorsque les conditions de son acceptation sont remplies, ou que des justifications sont clairement établies, le PNUD se réserve le droit d'attribuer un contrat sur la base d'un autre devis. Si des devis multiples/alternatifs sont soumis, ils doivent être clairement marqués comme « Offre principale » et « Offre alternative »
Conditions de paiement	☒ 100 % dans les 30 jours suivant la réception des biens, des œuvres et/ou des services et la présentation de documents de paiement. ☐ Autre Click or tap here to enter text.
Conditions de libération du Paiement	☐ Inspection [spécifier la méthode, si possible] de l'installation complète ☐ Test [spécifier la norme, si possible] ☐ Achèvement de la formation sur l'exploitation et l'entretien [spécifier nombre de participants, et le lieu de la formation, si possible] ☒ Acceptation écrite des travaux, basée sur la pleine conformité aux exigences de la RFQ ☐ Autres [pls. spécifier]
Personne-ressource pour la correspondance, les notifications et les clarifications	Adresse e-mail : **achats.km@undp.org** Attention : Les offres ne doivent pas être soumises à cette adresse, mais à l'adresse pour la soumission de l'offre ci-dessus. Dans le cas contraire, l'offre sera disqualifiée. Tout retard dans la réponse du PNUD n'est pas utilisé comme motif de prorogation du délai de présentation, à moins que le PNUD ne détermine qu'une telle prolongation est nécessaire et communique un nouveau délai aux proposants.
Clarifications	Les demandes de clarification des soumissionnaires ne seront acceptées **2** jours avant la date limite de soumission. Les réponses à la demande de clarification seront communiquées Click or tap here to enter text. Avant le Cliquez ou appuyez sur pour entrer une date.
Méthode d'évaluation	☒Le Contrat ou Bon de Commande sera attribué à l'offre la plus basse techniquement conforme ☐ Autre Click or tap here to enter text.
Critères d'évaluation	☒Respect total de toutes les exigences visées à l'annexe 1 ☒Acceptation complète des conditions générales du contrat

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

	☒Exhaustivité des services après-vente ☒Livraison la plus rapide /délai de mise en œuvre le plus court ☐Autres Click or tap here to enter text.
Droit de ne pas accepter d'offres	Le PNUD n'est pas tenu d'accepter un devis, ni d'attribuer un contrat ou un bon de commande
Droit de modifier l'exigence au moment de l'attribution	Au moment de l'attribution du contrat ou du bon de commande, Le PNUD se réserve le droit de modifier (augmenter ou diminuer) la quantité de services et/ou de marchandises, jusqu'à vingt-cinq pour cent (25% maximum) de l'offre totale, sans modification du prix unitaire ou d'autres modalités.
Type de contrat à attribuer	☒ Bon de Commande ☐ Contract Face Sheet (Biens et services) (ce modèle est également utilisé pour l'accord à long terme) et si un LTA sera signé, spécifiez le document qui déclenchera la commande. Par exemple, PO, etc.) ☒ Contrat pour travaux ☐ Autres types de contrat [pls. Spécifier]
Date prévue pour l'attribution du contrat.	01 August 2022
Publication de l'attribution du contrat	Le PNUD publiera les attributions de contrats d'une valeur de 100 000 USD et plus sur les sites Web du CO et du site Web global du PNUD.
Politiques et procédures	Cette RFQ est menée conformément aux UNDP Programme and Operations Policies and Procedures
Enregistrement UNGM	Tout contrat résultant de cet exercice RFQ sera subordonné à l'enregistrement du fournisseur au niveau approprié sur le site Web du Marché mondial des Nations Unies (UNGM) à l'adresse suivante : www.ungm.org. Le soumissionnaire peut toujours soumettre un devis même s'il n'est pas enregistré auprès de l'UNGM, toutefois, si le soumissionnaire est sélectionné pour l'attribution du contrat, le soumissionnaire doit s'inscrire à l'UNGM avant la signature du contrat.
Autres informations	**Une visite du site sera organisée le 25/06/ 2022 à 11h à Hagnamoida** Les prestataires interessés sont priés de se manifester en ecrivant à achats.km@undp.org Le lieu de rassemblement est : Direction régionale de la Sécurité Civile (DRSC) – Cosep - foumbouni, Mohéli à 9h00. Départ pour Hagnamoida à 9h30.

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION DE LA DISTILLERIE DE HAGNAMOIDA, MOHELI.

PRESCRIPTIONS GENERALES A TOUS LES CORPS D'ETAT

I. Objet du présent CAHIER DES PRESCRIPTIONSTECHNIQUES (CPT)

Le présent cahier des prescriptions techniques (CPT) a pour objet la définition des travaux à exécuter et le mode de bâtir. Il se rapporte à tous les corps d'état entrant dans la réalisation des travaux de sécurisation de la distillerie de Hagnamoida à Mohéli, **en Union des Comores.**

L'entrepreneur devra prendre connaissance de l'état des lieux au moment de sa soumission, par autant de visites que nécessaires sur le site. Dans tous les cas, l'Entrepreneur devra exécuter tous les travaux nécessaires au parfait et complet achèvement des ouvrages et au parfait fonctionnement des installations conformément aux règles de l'art.

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

En conséquence, l'Entrepreneur ne pourra en aucun cas, arguer que l'absence de documents graphiques ou que des erreurs ou omissions aux plans et au devis descriptif le dispensent d'exécuter intégralement tous les ouvrages nécessaires à l'achèvement complet et parfait des travaux et des installations.

Indépendamment de l'ordre de préséance des pièces contractuelles tel que défini dans le marché, en cas de non-concordance entre les quantitatifs, les plans et le devis descriptif, ou au sein même du devis descriptif pouvant donner lieu à une interprétation, l'appréciation en reviendra au Maître d'œuvre.

Dans le cas de confusion de prestations pouvant résulter d'erreurs dans les quantitatifs, aux plans ou au devis descriptif, la prestation requise sera toujours celle présentant les meilleures qualités techniques et esthétiques.

Le Maître d'œuvre pourra, en cours d'exécution, apporter des modifications au présent devis dans un but d'apporter plus de précisions à certaines prescriptions du dossier. Dans ce cas, les prescriptions les plus récentes prévaudraient sur les premières et éventuellement sur les indications des plans.

II. Caractéristiques des ouvrages

Il est interdit à l'entrepreneur de prendre des mesures à l'échelle métrique sur les plans, étant entendu qu'il devra signaler en temps utile au Maître d'œuvre ou à son représentant, toute erreur, imprécision ou manque de côtes qu'il aura relevé.

Le niveau de sol fini +0,00 des bâtiments à construire correspond au niveau du sol fini des locaux en l'état actuel et sera défini en accord avec le Maître d'œuvre ; et pour la construction le niveau du sol fini devra être le même.
Le présent devis descriptif est spécifiquement énumératif et non limitatif.
De ce fait, il énumère les ouvrages et travaux achevés et non les ouvrages préparatoires ou les diverses sujétions indispensables pour mener leur exécution à bonne fin.

Tous les documents graphiques, quantitatifs remis aux entrepreneurs pour l'exécution de ces travaux doivent être considérés comme des propositions qu'ils devront examiner avant la remise de leur offre et avant tout commencement d'exécution.
Les entrepreneurs ne pourront prétexter d'aucune omission pour réclamer une plus-value pour des travaux conformes aux règles de l'art dont l'utilité se sera révélée au cours de leur exécution.

Ils devront en outre avoir une parfaite connaissance de la nature et de l'importance des travaux, et signaler au Maître d'œuvre, son délégué ou le Représentant du Maître d'œuvre toutes les erreurs ou omissions constatées. Ils devront donc signaler au Maître d'œuvre les dispositions qui ne leur paraîtraient pas en rapport avec la solidité, la conservation des ouvrages, l'usage auquel ils seront destinés ou l'inobservation des règles de l'art.

Les travaux de chaque corps d'état seront exécutés avec la plus grande perfection, suivant les règles de l'art et les règlements en vigueur.

Les matériaux et les fournitures, d'une manière générale, devront être prévus par l'Entrepreneur tels qu'ils ont été spécifiés par le descriptif ou le Maître d'œuvre. Toutefois, lors de l'exécution des travaux, l'Entrepreneur pourra proposer des matériaux et fournitures similaires et de qualité au moins égale à celle spécifiée. **Les marques, lorsqu'elles sont citées, n'ont qu'un caractère indicatif de la qualité minimale requise en fonction des matériaux couramment disponibles sur le marché.**

Les matériaux et fournitures qui ne présenteraient pas les qualités requises seront refusés et devront être enlevés immédiatement du chantier et remplacés.

De même, tous les travaux et ouvrages défectueux et refusés seront démolis et refaits conformément aux décisions prises par le Maître d'œuvre sans aucun supplément sur le forfait mentionné dans le devis initial.

Toutes les conduites de plomberie et fourreaux d'électricité devront être encastrés, ou apparents protégés par une gaine (plomberie sanitaire) ou sous goulotte (électricité). Les saignées effectuées ne devront pas être visibles après l'exécution des ouvrages.

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

L'entreprise devra avoir sur le chantier en permanence un ou plusieurs représentants qualifiés, prêts à intervenir chaque fois que cela sera nécessaire.

L'Entrepreneur devra l'entretien de ses ouvrages et travaux jusqu'à la réception définitive prononcée sans réserve.

Au cas où avant la réception définitive, des détériorations ou des défectuosités apparaîtraient, les entrepreneurs devront, avant cette réception, remédier aux inconvénients et détériorations signalées jusqu'à ce que ces ouvrages et travaux aient été reconnus donnant entièrement satisfaction par le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre.

En fin de travaux, les terrains attenants seront laissés en état de propreté absolue.

Les aires de gâchage de béton, les socles des bétonnières et autres appareils, les sols de débarquement divers seront démolis et leurs gravois enlevés et portés aux décharges.

Les excédents de sables, cailloux, graviers seront retirés, leurs emplacements parfaitement nettoyés.

Au titre du projet, les qualités, formes, dimensions des matériaux employés dans les ouvrages et leur mise en œuvre devront être conformes aux normes internationales concernant chaque corps d'état, tout comme aux textes officiels de l'Union des Comores. Toutefois, l'Entrepreneur pourra se référer à d'autres règlements s'ils ont pour conséquence une augmentation de la qualité des matériaux et des ouvrages.
Le Maître d'œuvre peut, dans un but d'apporter plus de précisions à certaines prescriptions du dossier, opérer des modifications au présent devis. Dans ce cas les prescriptions les plus récentes prévaudraient sur les premières et éventuellement sur les indications du plan.

Il n'est pas prévu de réaliser une étude de sol.

Les travaux sont prévus pour une durée de quatre (4) mois.

NB : Les entreprises soumissionnaires sont tenues de vérifier et de signaler au Maître d'œuvre, les écarts ou omissions dans une rubrique à part intitulé « erreurs et omissions » car aucune réclamation sur un poste existant ne pourra être acceptée pendant l'exécution des travaux.

III.- Consistance des travaux

Les travaux à exécuter comprennent :

1) Les installations de chantier comprenant s'il y a lieu, les bureaux et magasins de l'entrepreneur, les bureaux du Maître d'œuvre et du représentant du Maître d'œuvre.

2) La préparation du terrain sur toute l'emprise de la zone de l'ouvrage à construire/réfectionner, délimitée à l'aide des chaises et le cordage (désherbage, décapage, débouchage, déracinement des plantes, comblement de fosses, …).

3) Les fouilles en terrain de toutes natures nécessaires à la réalisation des ouvrages.

4) Les terrassements nécessaires à l'établissement des fondations, des fosses septiques, des canalisations ou tout autre ouvrage en sol et l'enlèvement éventuel des déblais excédentaires. Les remblais de déblais seront exécutés au pied des ouvrages pour assainissement général et comblement des vides au-dessus des ouvrages enterrés.

5) L'exécution des ouvrages en béton armé et en maçonnerie ²d'aggloméré de ciment et/ou en moellons.

6) L'exécution de la charpente métallique ainsi que décrit dans le devis descriptif et les plans.

7) La pose de la couverture en lote Galva bac.

8) La fourniture et la pose de canalisations, raccords et de tout appareil et équipement, y compris toutes sujétions.

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

9) La fourniture et la pose des équipements de plomberie, s'il y a lieu.

10) La fourniture et pose de menuiseries.

11) La fourniture et la pose de système de récupération des eaux de pluie.

12) La fourniture et la pose de revêtements sols et muraux.

13) La fourniture et l'application d'une peinture bicouche sur maçonneries.

14) L'exécution des ouvrages d'assainissement.

15) Le nettoyage général avant replie de chantier, de l'ensemble du site des ouvrages, y compris les déblais présents sur le site au début des travaux.

16) L'établissement des plans de recollement si nécessaire

Chapitre 1 : Préparation du terrain – Implantation

L'Entrepreneur aura à se livrer aux enquêtes nécessaires afin de prendre l'entière et totale responsabilité de ses études et de ses offres de prix, charge à lui d'effectuer les sondages et analyse qu'il jugera nécessaires, notamment les visites in-situ et les mesures ou vérifications des cotes nécessaires. Les prix et les détails d'exécution restant invariables quelle que soit la période d'exécution. Il appréciera donc sous sa responsabilité les difficultés résultant de ces constatations et fera, en conséquence toutes les prévisions.

En aucun cas, les travaux ne pourront commencer avant l'ordre de service de commencer les travaux du Maître d'œuvre. L'ensemble des ouvrages sera exécuté suivant les indications du Maître d'œuvre ou de son Représentant.
Tous les frais, y compris éventuellement les frais d'intervention d'un géomètre, sont à la charge de l'entrepreneur.

Chapitre 2 : Terrassements Généraux
L'entrepreneur devra utiliser pour ces travaux, tous les moyens mécaniques nécessaires pour une exécution rapide de telle façon que les surfaces prévues pour les aires de constructions puissent être utilisées immédiatement.

Les travaux de terrassement concernent :

- La préparation du terrain,
- Les fouilles pour les besoins des travaux de fondation, de canalisation et d'assainissement,
- Les déblais y compris transport et mise en dépôt.

2.1 – Préparation du terrain
L'entrepreneur procédera à la préparation du terrain sur la surface du bâtiment à construire augmentée d'une bande de 2 m sur son pourtour.

Spécifications :

- Débroussaillage et dessouchage éventuel d'arbustes,
- Décapage du revêtement sol en place avant les remblais et déblais éventuels pour obtenir les niveaux spécifiés.
- Enlèvement de la terre végétale et des gravois,
- Vérification et entretien de toutes les anciennes fosses septiques et puisards s'ils sont à utiliser dans le cadre des présents travaux, y compris toutes autres sujétions.

Application :

- Aires de construction,
- Aires de circulation.

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

2.2 – Fouilles

Spécifications :

- Les fouilles nécessaires à l'exécution des différents ouvrages auront strictement les dimensions indiquées, sauf spécifications contraires du Maître d'œuvre ;
- Les fonds des fouilles devraient être convenablement dressés, mis à niveau et compacté ;
- Avant le coulage du béton de propreté, l'entrepreneur devra faire procéder par le Maître d'œuvre ou son Représentant à la réception des fouilles. Cette mesure ne dégage en rien la responsabilité de l'entrepreneur quant aux calculs de vérification qu'il aura établis.

Application :

- Fouilles en excavation pour fosses septiques, fosses d'aisance et puisards, latrines ;
- Fouilles en rigoles pour canalisations enterrées : électricité et plomberie.
- Fouilles en rigole (ou en tranchée) pour fondations.

2.3 – Remblais

Spécifications :

- Les blocs de pierre ou les terres sélectionnés seront mis en dépôt dans la mesure du possible, à proximité du lieu des fouilles à remblayer. Les remblais seront effectués dès que possible, afin d'éviter de laisser les fouilles ouvertes, en principe lorsque les éléments du gros-œuvre auront une résistance suffisante ;
- Les remblais seront fortement compactés/pilonnés par couches successives de 0,20 m d'épaisseur et arrosés convenablement pour éviter tout tassement ultérieur. Ils ne devront comprendre ni herbes, ni souches, ni gravois, ni détritus, etc. susceptibles de provoquer des tassements différentiels une fois décomposés.
- Les manutentions nécessaires devront être inclues dans le prix unitaire.

Application :

- Vide des fouilles sur le pourtour extérieur des maçonneries enterrées ;
- Tranchée de canalisations de plomberie ;
- Sous dallage

2.4 – Déblais

Spécification :

- Les déblais seront mis en dépôt sur le terrain à un endroit choisi par l'entrepreneur, avec l'accord du Maître d'œuvre ou son Représentant ;
- Les dépôts de terre ou de pierre seront réutilisables en remblai, et l'excédent devra être évacué hors du site des travaux.

Chapitre 3 : Bétons – Bétons armés

3.1 – Généralités

Les travaux seront étudiés et exécutés conformément aux règles du B.A.E.L. 91.

Les matériaux utilisés seront conformes aux normes en vigueur à savoir :

- Normes AFNOR et publications du R.E.E.F.,
- Prescriptions et cahiers techniques du C.S.T.B,
- Le cahier des charges et spécifications du groupe de coordination des textes techniques
- Les Directives pour les Normes et Standards dans les constructions scolaires en Union des Comores

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

3.2 – Nature des matériaux entrant dans la composition

a) Sable, gravillons, cailloux, matériaux de concassage.

Normes :

Les agrégats devront être conformes aux normes en vigueur.

Les graviers seront du granite concassé ou des agrégats roulés provenant des carrières de concassage ou des bancs alluviaux-calcaires.

Les sables devront contenir au moins 15% et au plus 30% de leur poids en éléments fins. Si le sable disponible est dépourvu d'éléments fins, il y a lieu de le corriger au moyen de sable d'apport. **Dans tous les cas, l'utilisation de sable de mer est totalement proscrite, conformément aux règlementations de l'Union des Comores**

b) Liants hydrauliques

Le liant hydraulique entrant dans la composition des bétons sera du ciment de CPA 45 ou CPJ 45 ou équivalent.

Il sera conforme aux normes en vigueur et sera livré sur le chantier en sacs plombés et sans altération.

c) Armatures

Normes :

Les aciers pour béton seront du type Tor laminé de Haute Adhérence (HA) et devront être conformes aux normes A35.004 et A35.008, à l'exclusion des fers ronds lisses.

Caractéristiques :
Les aciers pour béton armé prévus au projet sont des aciers à haute adhérence (HA), aciers laminés à chaud non alliés écrouis par torsion ou traction de limite d'élasticité garantie égale à 42 kg/mm².

La surface des aciers devra être exempt de défauts pouvant nuire à l'emploi tels que défauts placés transversalement à l'axe de la barre et pouvant être considérés comme localisation de contrainte ou amorce de rupture, fissure, crique, empreintes, aigües de cylindre, etc. et particulièrement brûlures ou indice de sur chauffage de métal. Les surfaces peuvent être légèrement oxydées sans rouilles adhérentes, sans trace de peinture ni de graisse.

Façonnage et pose :

Les armatures seront façonnées à froid pour les dispositions relatives à la mise en œuvre tels que : distances des écartements entre barres, enrobage, longueur de recouvrement, etc. se rapporter aux prescriptions du B.A.E.L. 91.

3.3 – Mise en œuvre du béton

Le béton des ouvrages sera coulé sans interruption et par temps relativement frais.

Si le coulage a été interrompu pour une raison quelconque, il pourra être repris, mais l'arase de reprise sera nettoyée à vif pour faire saillir les graviers et on mouillera l'ancien béton assez longtemps pour qu'il soit imbibé et avant d'être mis en contact avec le béton frais, l'entrepreneur utilisera des produits de type SIKA. L'arrêt du béton coulé à l'horizontal se fera au droit des appuis (poteaux, poutres, longrines, etc.)

L'entrepreneur sera en outre tenu de confectionner les cales afin que la distance des barres aux parois du coffrage soit conservée durant la vibration du béton.

Il sera mis en place des aciers de couture et d'attente pour les reprises partout où ils seront nécessaires.

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

On augmentera le dosage de la première couche de béton frais avec la reprise en diminuant si possible la dimension des gros agrégats.

Vibration :

Le béton sera vibré par voie mécanique. Les vibrations seront effectuées par courtes périodes et en points suffisamment rapprochés.

3.4 – Eléments en béton

Seront réalisés en béton les ouvrages suivants :

3.4.1 – Béton de propreté

Afin de protéger les fondations des remontées d'eau par capillarité, il sera exécuté en fond de fouille, une galette de propreté en béton dosé à :

- 150 kg de CPA 45, par m3 de béton
- 800 l de quartz ou granit 5/25,
- 400 l de sable.

Ce béton aura une épaisseur de 0,10 m minimum et dépassera les éléments en béton armé en maçonneries de moellons situés au-dessus de 0,15 m en tous sens.

3.4.2 – Fondations

Sur la couche de propreté, il sera exécuté si nécessaire des semelles en béton armé, dont les dosages sont :

- 350kg de ciment de classe 45 par m3 de béton ;
- 800 litres de gravillons ou gravier concassé 5/25
- 400 litres de sable 0,08/05
- Résistance caractéristique fc28 = 20MPa

La prestation sera conforme aux prescriptions du DTU 13 ou le fascicule 62 titre V du CCTG et des N.F.P séries 1,4 et5.

Localisation : fond des fouilles en puits ou en tranchées.

3.4.3 – Poutres, linteaux, chaînages

Ces éléments se composent de béton armé et coffrés.

Le béton sera composé de :

- 350kg de ciment classe 45 par m3 de béton ;
- 800 litres de quartz ou granit concassé 5/20 ;
- 400 litres de sable 0.08/5
- Résistance caractéristique fc28 = 20MPa

Le coulage se fera par couches successives répandues sur la longueur de l'élément, si sa hauteur excède 20 cm. Au cas où il serait nécessaire d'exécuter des reprises, celles-ci seraient effectuées dans les sections voisines des appuis et inclinées suivant les directions des surfaces soumises à des contraintes de compression sous l'effet de l'effort tranchant tout en utilisant des produits de type SIKA.
La vibration interne fait partie de la prestation et sa fréquence sera adaptée à la granulométrie du béton, ainsi qu'à sa consistance.

Le décoffrage se fera dans un délai de cinq (05) jours pour les joues et de vingt et un (21) jours pour les fonds, sauf si des essais de résistance des bétons permettent un décoffrage plus précoce.

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

Localisation :
Suivant indications du Maître d'œuvre ou de son représentant et cadre quantitatif.

3.4.4 – Poteaux et raidisseurs verticaux.

Ils seront constitués d'éléments en béton armé et coffrés.
Le béton employé sera composé de :

- 350kg de ciment de classe 45 par m3 de béton
- 800 litres de quartz ou granit concassé5/25
- 400 litres de sable 0,08/5
- Résistance caractéristique fc28 = 20MPa

Le coulage se fera par couches successives.

Le décoffrage se fera dans les trois (04) jours minimums après la mise en œuvre du béton.
Les bétons seront exempts d'épaufrures ou d'essaim d'abeilles.

Localisation :
Suivant indications du Maître d'œuvre ou de son représentant.

Chapitre 4 : Maçonneries

4.1 – Murs périphériques et murs en refend

Le titulaire devra la réalisation de tous les éléments de structure autres que ceux en béton armé, ainsi que tous les travaux de ravalement et cloisonnement :

- Murs ;
- Enduits intérieurs et extérieurs ;
- Chape ;
- Ragréage.

NB : Le dosage des agglos est le suivant :

- Agglos pleines de 20 x 20 x 50 : 18 / sac
- Agglos creuses de 15 x 20 x 50 : 25/sac
- Agglos creuses de 12 x 20 x 50 : 30/sac
- Agglos creuses de 10 x 20 x 50 : 35/sac

Les maçonneries seront en moellons pour les murs de soubassement et les parois des fosses, en agglos creux de 15 x 20 x 40 ou 15 x 20 x50 pour les murs périphériques et de cloisonnement. Le mortier sera dosé à 300 kg de ciment classe 45 par mètre cube (m3), sauf indication contraire.

Les agglomérés de ciment seront fabriqués suivant les règles de l'Art. Elles seront arrosées deux (02) fois par jour pendant au moins dix (10) jours et utilisés 21 jours après leur fabrication. On veillera à ce que la confection des briques soit faite à l'abri du soleil

Le montage des murs se fera par joints croisés ; les joints devront être pleins et leur épaisseur sera régulière (environ 2cm). Le mortier de cloisonnement sera dosé au minimum à 300 kg/m3. Les arêtes apparaîtront régulières, d'aplomb et sans épaufrure. Les murs comporteront des trous réservés à la demande, au moment du montage, pour le passage des canalisations, des serre-joints pour coffrage. On évitera tout coup de marteau et burin destiné à perforer une paroi de mur.

Les parpaings ne devront avoir aucunes défectuosités telles que fissures, déformation ou arrachement. Les faces destinées à être enduites seront rugueuses et présenteront une bonne adhérence.

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

Localisation : Suivant indications du Maître d'œuvre ou de son représentant et cadre quantitatif.

4.2 – Enduits

Le support devra être :

- Rugueux :

Lorsque la rugosité du support n'est pas acceptable, l'entrepreneur veillera à la création artificielle de la rugosité sous-traitée. Ainsi il procédera :
- Au repiquage ou au bouchardage des bétons trop unis,
- Au piochage des vieux enduits, en dégradant les joints de maçonnerie jusqu'à 2 cm de profondeur.

- Propre :

Le support devra être débarrassé de toute poussière, argiles, suies, graisses, traces de peinture, etc.

Les parties de support ne respectant pas cette norme, devront être brossées à la brosse métallique, suivi d'un lavage avec une solution d'acide muriatique à 10% (ou tout autre produit ayant des caractéristiques chimiques similaires) et d'un rinçage abondant au jet d'eau.

- Humide :

Le support sera au préalable humidifié à refus à plusieurs fois et en un quart d'heure d'intervalle. Dans tous les cas, le support devra avoir terminé la plus grande partie de son retrait.

4.3 – Exécution des enduits

L'enduit sur les autres ouvrages sera constitué par :

- Un gobetis ou couche d'accrochage ou de coffrage : couche mince riche en ciment (500 kg de CPA 45), réalisée avec du sable maigre dépourvu de fines, et devra être très plastique.
- Une couche intermédiaire formera le corps de l'enduit, couche plus épaisse réalisées avec du sable de granulométrie continue (0,1/3mm) avec moins de 10% de fine (éléments inférieurs à 0,08 mm). Le dosage en liant sera de 450 kg de ciment.
- Une couche de finition donnant l'aspect de l'enduit fini et parachevant l'imperméabilité : couche de mortier à 300 kg de CPA 45 et dont le sable de granulométrie étalée 0,1/2 mm renfermant 10 à 15% de fine.
- Les enduits auront une épaisseur de **1.5 à 2** cm et une adhérence au support de 3 kg par cm3. Leur planéité sera telle qu'une règle de 2 m promenée en tous sens ne fasse pas apparaître de différence supérieure à 0,005 m. La tolérance de verticalité sera de 0,01 m par hauteur de 3 m.
- **Au-delà d'une épaisseur de 0,03m un enduit armé au grillagé sera exigé.**

Localisation : Suivant indications du Maître d'œuvre ou de son représentant et cadre quantitatif

Chapitre 5 : Charpente et Couverture

5.1 Généralité

L'Entrepreneur ne pourra en aucun cas invoquer la méconnaissance de la consistance ou des prescriptions relatives aux autres lots, pour exécuter les travaux, suivant les règlements en vigueur, les règles de l'Art et en accord avec le projet. En outre, il sera censé connaître parfaitement les conditions climatiques dans lesquelles s'exécute le projet, et toutes les contraintes et sujétions d'exécution qui s'y rapportent.

Tous les matériaux utilisés seront toujours de première qualité et l'Entrepreneur devra indiquer dès la soumission, les origines, références, caractéristiques, procès-verbaux d'essai, avis technique et garanties des échantillons dont il envisage l'emploi.

Il devra par la suite, avant tout commencement de travaux soumettre les échantillons correspondants accompagnés des notices techniques de pose et prescriptions des fournisseurs, au Maître d'Œuvre qui se réserve la possibilité de

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

faire exécuter tous essais complémentaires ou contrôles aux frais de l'Entrepreneur avant de donner son accord, ainsi que tous essais en cours de travaux pour contrôler les conditions de pose

5.2 Charpente inox

La charpente est en inox (libre à l'entrepreneur de choisir le matériau avec approbation du maitre d'œuvre) a un axe central de 1,5m posé au-dessus des poteaux et chainages avec fixation anti-vent violent soit par boulon directement dans le béton ; soit par soudure sur la réservation qui sera préalablement fixé dans le béton.
Les AR bateliers doivent être en inox
Les fiches et les contrefiches sont en inox.
Le dimensionnement des différents éléments du treillis sera établi pour résister à un vent de 180 km/h. Le taux de travail des éléments est limité à 32 kg/mm².

Il sera intervenu dans le calcul de la charpente les éléments suivants :

- Poids propres :
  - Couverture ;
  - Pannes ;
  - Surcharges climatiques (règles N.V. 65-67)

L'entrepreneur se conformera obligatoirement aux prescriptions techniques définies dans le D.T.U. 32-1 dans son édition la plus récente.

Tous éléments métalliques seront traités contre la rouille avant la pose. Il est expressément défendu de faire usage de cales ou de mastic pour dissimuler les imperfections des assemblages.

Les menuiseries seront posées avec la plus grande exactitude et un aplomb parfait avec leurs emplacements exacts.

Avant tout commencement de travaux, l'Entrepreneur devra soumettre à l'approbation du Maître d'Œuvre les échantillons de matériaux dont il envisage l'emploi.

Le Maître d'Œuvre se réserve le droit de faire exécuter tous essais ou contrôles aux frais de l'Entrepreneur, pour vérification de la qualité et de la conformité des matériaux proposés avant d'arrêter son choix.

5.3 Couverture

La couverture sera en bacs aluminiums (inox ou alliage antirouille) autoportants à 99,5% d'une épaisseur minimum de 0,7 mm (1,89 kg/m²). L'entrepreneur se conformera obligatoirement lors de l'exécution aux prescriptions techniques du DTU N° 40-42 de juin 1965.

Les crochets de fixation seront en acier inox, un cavalier de répartition sera obligatoirement mis en place avant le serrage. Les rondelles d'étanchéité seront en alliage renforcées des joints en plastique, une feuille de papier bitumineux sera interposée entre les pannes et les éléments de couverture.

Chapitre 6 : Menuiseries bois

6.1 – Généralités

Le présent Cahier des Prescriptions Techniques (C.P.T) a pour objet de rappeler pour le présent lot, les textes de référence et la réglementation, les limites de prestations entre les différents corps d'état, la qualité et la présentation des matériels et matériaux entrant dans la construction des ouvrages et leur mise en œuvre.

Les travaux comportent la fourniture et pose, y compris toutes sujétions pour obtenir des ouvrages « complets ».
Les travaux du présent lot concernent l'étude, la fabrication, le transport et la mise en œuvre des menuiseries extérieures et intérieures.

6.1.1 – Prestations de l'Entrepreneur

L'Entrepreneur devra les travaux suivants :

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

- La fourniture et la pose de tous les profilés, tôles, attaches, etc. entrant dans la construction des châssis, portes, fenêtres et ensemble divers en métal ;
- La fabrication en atelier, le transport à pied d'œuvre, le stockage, la pose et la fixation des ouvrages de serrurerie ;
- Tous les percements, scellements, rebouchages et calfeutrements ;
- Le réglage de l'ajustement des jeux prescrits ;
- L'enlèvement de tous les déchets, chutes et débris de toutes sortes provenant des travaux et de la remise en état de toute partie dégradée par ces travaux ;
- L'Entrepreneur devra respecter les dispositions des menuiseries métalliques telles qu'indiquées par l'Ingénieur ou telles qu'elles figurent sur les plans et les coupes ;
- Toutes les prestations de sécurité, de durabilité devront être respectées.

Avant toute exécution, l'entrepreneur remettra des prototypes de menuiseries et un échantillonnage de la quincaillerie, serrurerie au Maître d'œuvre et l'Ingénieur pour approbation.

6.1.2 – Documents de référence

L'Entrepreneur se conformera aux normes, règlements et dispositions suivantes :

- D.T.U N° 36-1 applicable aux travaux de menuiseries bois y compris annexes ;
- La série des normes N.F.B 50-51-53-54 les bois ;
- Toutes les normes homologuées en vigueur notamment les normes AFNOR classe A ''métallurgie'' ;
- Tous les DTU établis par le groupe de coordination des textes techniques et publiés par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)
- Directives pour les normes et standards dans les constructions scolaires en Union des Comores

6.1.3 – Nettoyage

Les protections provisoires disposées pour la sauvegarde des ouvrages seront enlevées par l'Entrepreneur du présent lot, avant la réception provisoire et en accord avec le Maître d'œuvre.
Le nettoyage des parements aura lieu, dans le même temps, de manière que la présentation des ouvrages soit impeccable.

6.1.4 – Echantillons

L'Entrepreneur est tenu de fournir au représentant du Maître d'œuvre délégué tous les échantillons. Les échantillons seront conservés en témoins de la prestation convenue après accord du représentant du Maître d'œuvre délégué et du Maître d'œuvre.

6.1.5Etanchéité

Les dispositions réalisées devront garantir l'étanchéité à l'air et à l'eau, et au vent, tant au droit des dormants en liaison entre eux ou avec la maçonnerie, qu'entre dormants et ouvrants ou qu'au droit des assemblages.

6.1.6 – Réception et contrôle

Les matériaux, matières et fournitures pourront être contrôlés dès l'approvisionnement. La réception du présent lot aura lieu en même temps que la réception de tous les autres corps d'état ayant participé à la construction du bâtiment. En tout cas, la vérification et le contrôle des ouvrages posés seront effectués suivant les prescriptions stipulées dans les chantiers du C.S.T.B.

6.2 – Limites des prestations

Quelles que soient les conditions techniques imposées, définies comme des minima, l'entrepreneur conserve la charge complète de la responsabilité de l'étude et de la réalisation des ouvrages et en assure la garantie.

6.3 – Menuiserie métallique

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

6.3.1 – Qualité et présentation des matériaux

L'attention de l'entrepreneur est particulièrement attirée sur le fait que les serrures béquillent, crémones, paumelles, pattes de scellement et plaques de protection devront être de premières qualités, résistantes et parfaitement posées.

Toutes les pièces susceptibles de subir une usure par frottement seront en métal inoxydable, il en sera ainsi des ressorts vue la situation d'insularité du pays.

L'entrepreneur installera des serrures à mécanismes de fermetures différentes pour chaque porte et pour tous les bâtiments. Il veillera à obtenir des serrures fermant à double tour.

6.3.2 Conservation de l'aspect

Les menuiseries devront être conçues de telle sorte que, sous l'influence des actions intérieures et extérieures, leur aspect reste satisfaisant. Elles devront notamment répondre aux spécifications suivantes :

- Absence de déformations (voilement, bombement, grillages)
- Limitation de l'effet de variation de température et d'humidité (faïençage, bosse, loge etc.)
- Absence de coulures de la façade dues à la corrosion, ou aux produits d'étanchéité ou aux produits d'imprégnation.

L'entrepreneur devra sur tous les éléments acier oxydable une application des éléments suivants :

- Une couche de peinture primaire à base de Zinc
- Deux couches de peinture glycérophtalique au choix du Maitre d'œuvre.

6.3.3 – Equipement de pose

Chaque montant de cadre portera deux (02) ou trois (3) pattes de scellement tandis que chaque traverse en portera un (01) ou deux (02) suivant que la porte est à simple ou double battant.

Les emplacements des pattes de scellement seront prévus par le maçon pendant le montage des murs en accord avec le menuisier métallique chargé de la fourniture des menuiseries métalliques. Les cadres seront mis en place avant les travaux des enduits et des raccordements. Les pattes de scellement seront convenablement soudées. Tout coup de marteau et burin en vue de la pose des cadres des portes et fenêtres est proscrit. Les scellements se feront au béton fin plutôt qu'au mortier.

Chaque battant de porte comportera quatre (04) paumelles de 140x100tandis que chaque battant de fenêtre ouvrant à la française en comportera deux (02) de 140x80.

Il sera scellé au sol pour chaque porte d'accès un système d'arrêt dit de butée.
Des butoirs, en caoutchouc montés sur du laiton, seront posés au moment des travaux de revêtement du sol.

A défaut d'équipements prescrits, l'entrepreneur soumettra à l'approbation du Maître d'œuvre toute proposition d'équipement de remplacement.

6.3.4 – Consistance des travaux

Les travaux comprennent les ouvrages métalliques suivants :

- Les portes métalliques bois une face, barreaudées, persiennes ;
- Les fenêtres et autres ouvrages Bois pour un parfait achèvement des travaux.

6.3.5 – Portes et fenêtres bois

a) Porte bois (PB)

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

Porte métallique peut être persienne ou isolante, avec ou sans impostes et constituée de :

- Cadre fixe à lames fixes ;
- Battants (1 ou 2 vantaux)
- Un système de blocage (ou de condamnation).

b) Fenêtre bois

Fenêtre bois, ouvrant à la française, avec ou sans impostes et constituée de :

- Cadre fixe
- Vantaux ouvrant à la française,
- Un système de crochet, pommelle de blocage traite avec l'antirouille et de condamnation

6.3.6 – Portes et fenêtres bois.

Emplacement : Selon plans ou indications du Maitre d'œuvre.

6.4. Entretien

L'entretien des menuiseries doit pouvoir être fait périodiquement sans sujétions anormales de produits d'entretien. Les réparations nécessaires devront être possibles, sans sujétions particulières.

Chapitre 7 : Menuiseries bois

7.1 – Spécifications générales

Les travaux comportent la mise en œuvre des prestations du commerce et d'ouvrages façonnés de la profession, en fourniture et pose, compris toutes les sujétions pour obtenir des ouvrages « complets ».

Les ouvrages comprennent l'exécution des travaux de menuiserie intérieure, bloc portes tels qu'ils figurent sur les documents graphiques.

7.2 – Limites des prestations avec les différents lots

Les travaux comprennent :

- ✓ La fourniture et tous les profilés, tôles, attaches, etc. entrant dans la construction des châssis, portes, ensembles divers ;
- ✓ Les traitements et protections ;
- ✓ La fabrication en atelier, le transport à pied d'œuvre, le stockage, la distribution à l'intérieur des bâtiments, la pose et la fixation de tous les châssis, porte, ensembles ;
- ✓ L'exécution des trous, scellements, rebouchages, calfeutrements nécessaires aux travaux du corps d'état ;
- ✓ Les réglages et ajustements,
- ✓ La fourniture et pose de la quincaillerie (en coordination avec l'organigramme),
- ✓ La fourniture et pose des matériaux d'étanchéité et tous joints ;
- ✓ La protection antirouille des éléments en métaux ferreux avant départ sur chantier et les retouches après pose ;
- ✓ La protection anti-fongicides et anti-termites, etc. des éléments en bois avant départ sur chantier et les retouches après pose ;

Les dormants de portes bois seront en bois appropriés couvrant toute l'épaisseur des murs. Toutes les prescriptions de sécurité, de durabilité devront être respectées et tous les essais sont à la charge de l'entrepreneur ainsi que les conséquences qui découleraient de ces essais.

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

7.3 – Qualité et présentation des matériaux

Les bois utilisés pour les menuiseries à peindre ou à vernir seront des bois durs, de choix équivalent à celui de la classe B telle que définie par la norme NF P 53.501.

Les ouvrages devront être réalisés conformément au Cahier des Prescriptions techniques.

Tous les matériaux utilisés devront être conformes aux spécifications des normes en vigueur au moment de l'exécution des travaux.

L'entrepreneur devra s'attacher à l'harmonisation des différents bois employés.

Il prendra toutes dispositions pour que les placages sur portes et panneaux soient de même origine.

Tous les bois utilisés seront de première qualité saine, parfaitement secs, le degré d'humilité conforme aux exigences du climat local, sans nœuds vicieux, ne présentant aucune altération importante, telles que, épaufrures, gélivure, fissures internes ou roulures, etc. et garantis contre toutes les maladies éventuelles.

L'entrepreneur sera responsable des conséquences des maladies pouvant subvenir à ses ouvrages après leur mise en œuvre (moisissures, champignons, etc.).

Il sera également responsable de toutes les torsions, fentes, éclatements, etc. dus à l'emploi de bois non parfaitement secs.

7.4 – Qualité de la fabrication

Les menuiseries seront d'un aspect esthétique.

Leurs profils et sections, seront étudiés en conséquence et comporteront tous les renforts métalliques nécessaires à leur bonne tenue.

La finition sera faite, les parements bruts bien affleurés, ceux corroyés parfaitement dressés de manière qu'il ne reste ni trace de sciage, ni flache, les rives bien droites et sans épaufrures, l'ensemble soigneusement poncé.

Toutes les moulures seront assemblées d'onglets, sans contre profilage.

7.4.1 – Bloc portes à âme pleine

Les blocs portes à âme pleine seront constitués comme suit :

a) Huisseries

Les huisseries seront en bois couvrant toute l'épaisseur de mur et de même nature que les battants des portes. Les montants ferrés seront équipés de trois (3) paumelles de 140 x 100 (4 paumelles pour les portes de largeur supérieure à 90 cm).

Protection : Dégraissage et brossage.

b) Porte à un (01) vantail

Porte à âme pleine en bois selon le choix de l'Ingénieur (1er choix), de 40 mm d'épaisseur qualité à peindre ou à vernir, avec alaise à 45° aux angles, en bois massif sur les quatre (04) sens. Elle recevra sur les quatre sens une peinture selon la prescription de l'ingénieur ou un vernis type MARIN. Elle sera équipée comme suit :

- Ferrage par trois (03) paumelles de 140
- Un (01) serrure de 1ère qualité au choix de l'ingénieur

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

- Une serrure à canon de 1er choix

c) Porte à deux (02) vantaux

Porte à âme pleine en bois selon le choix de l'Ingénieur (1er choix), de 40 mm d'épaisseur qualité à peindre ou à vernir, avec alaise à 45° aux angles, en bois massif sur les quatre (04) sens. Elle recevra sur les quatre sens une peinture selon la prescription de l'ingénieur ou un vernis type MARIN. Elle sera équipée comme suit :

- Ferrage par trois (03) paumelles de 140 par vantail
- Une serrure à canon de 1er choix
- Un (01) serrures de 1ère qualité au choix de l'ingénieur
- Autre vantail équipé des verrous à entailler réf .945 à bascule haut et bas avec gâche en acier

7.5 – Quincaillerie

Les modèles seront soumis à l'approbation du Maître d'œuvre pour toutes les pièces de quincaillerie.

Compte tenu du degré d'humidité élevé ambiante, toutes les pièces de quincaillerie seront protégées efficacement contre la corrosion même les parties cachées.

Les vis, et tous les éléments susceptibles de subir une usure par frottement seront en métal inoxydable, ainsi que tous les ressorts.

Toute la quincaillerie sera de première qualité.

7.6 – Calfeutrement

La valeur de chacun des ouvrages comprendra implicitement celle de tous les calfeutrements traités ou non.

Ces calfeutrements seront en bois de même nature que ceux avec lesquels ils sont en contact.

Les champs en contreplaqué ou latté sont interdits.

7.7 – Clé

Trois clés au minimum seront fournies avec chaque serrure et chaque cadenas.

Une même clé sera munie d'une étiquette portant l'inscription du local, après la réception elles seront livrées sur un plateau bois transportable.

7.8– Révisions

En fin de chantier, l'entrepreneur devra la révision complète de ses ouvrages et le remplacement de toutes les parties qui auraient été abîmées en cours des travaux et le graissage de toutes les parties mobiles.

7.9- Localisations : Toutes les portes intérieures des bureaux.

Chapitre 8 : Plomberie sanitaire

8.1 – Consistance et limites des prestations

Les travaux faisant l'objet du présent lot comprennent :

- L'exécution des réseaux de distribution d'eau potable, de toute nature, à l'intérieur des locaux y compris le raccordement au réseau existant autonome ou public de distribution ;
- L'exécution des réseaux d'évacuation des eaux usées (EU), des eaux vannes (EV), des eaux pluviales (EP) ;

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

- La fourniture et pose des appareils sanitaires ;
- L'exécution des fosses septiques, puisards et regards.

8.2 – Description des installations

Les canalisations seront en PVC pression de 16 bars et en acier galvanisé.

Les canalisations secondaires de distribution d'eau froide au-dessous de 20 mm seront exécutées en tube de cuivre écroui assemblé entre eux par raccords brasés ou à collier battu.

Dans la pose des canalisations d'allure horizontale, il sera observé une pente d'environ 2 mm vers les points bas équipés de purge.

Pour éviter les phénomènes d'électrolyse, les tubes en cuivre seront isolés des colliers par une bande isolante.

Toutes les ferrures non galvanisées recevront deux couches de peinture antirouille avant et après pose.

NB : Le cintrage à chaud est proscrit.

8.3 – Robinetterie

La robinetterie sera chromée et conforme aux normes.
Elle sera de première qualité.

8.4 – Les appareils sanitaires

8.4.1 – Les lavabos

Ils seront disposés suivant les plans et de type ALLIA ou PORSAN, en porcelaine vitrifié, avec robinetterie et siphon de 1er choix, déverseur orientable et vidange.

Glace de lavabo de 60 x 100.
Porte-serviette à deux branches chromées ou plastique.

8.4.2 – Les WC

Type ALLIA, JACOB DELAFON ou PORSAN, à l'anglaise ou au turc, avec chasse d'eau basse ou haute selon choix du maitre d'œuvre et spécifiée dans le DQE, robinetterie premier choix.

Siège en porcelaine munie d'un double abattant en plastique, boulons cuivre ou plastique (si à l'anglaise).
Réservoir chasse ayant 10 litres de contenance.
Porte-papier hygiénique en PVC.

Les robinetteries seront en laiton chromé et seront de premier choix.

Les siphons seront en bronze ainsi que la robinetterie des chasses d'eau. Les chutes des chasses seront en cuivre.

8.4.3 – Les siphons de sol

Type à cloches de diamètre 50mm avec grille chromée pour les sanitaires.

8.4.4 – Les dévidoirs (sans objet)

8.4.5 – Droit du Maître d'œuvre et obligations de l'Entrepreneur

Le Maître d'œuvre ou son représentant se réserve le droit de faire remplacer aux frais de l'Entrepreneur, les appareils et robinetteries non conformes à ceux prévus.

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

Les appareils seront livrés sur le chantier avec leurs étiquettes d'origine justifiant le choix et la marque, sous peine de refus ; ces étiquettes ne pourront être enlevées qu'après que le Maître d'œuvre en aura constaté l'origine et la qualité.

De toutes les façons, l'entrepreneur sera responsable de ses appareils et équipements sanitaires jusqu'à la réception définitive des travaux. Toute la robinetterie équipant les appareils devra être classée acoustiquement.

8.5 – Canalisations réseau EU, EV, EP

Les évacuations horizontales seront exécutées en tube PVC évacuation.
A chaque extrémité de collecteur horizontal, un bouchon de dégorgement obturé par un tampon hermétique sera placé.

8.5.1 – Evacuation des eaux usées

- Canalisations d'évacuation :

L'évacuation des eaux usées des appareils, des salles d'eau à l'exception des WC et des dévidoirs, sera assurée par des tubes PVC (évacuation) diamètre 75 au minimum.

8.5.2 – Evacuation des eaux vannes

Les canalisations d'eau vannes seront en PVC (évacuation).
Les tubes seront collés et les pièces de raccordement seront compatibles avec le matériau utilisé. Le mode de pose répondra aux prescriptions du fabricant.

Les réseaux évacuation des WC et des dévidoirs seront raccordés directement ou par le biais d'un regard de visite différent de celui des EU à la fosse septique par des tubes PVC de diamètre 125.

8.6 – Fosses d'aisance
Se conformer au plan fourni par le maitre d'œuvre

8.7 – Fosses septiques (seulement si WC à chasse)

Les fosses septiques seront complètes. Elles comprendront :

- La fosse septique,
- Un drain (lit bactérien),
- Un puits perdu.

La fosse septique aura un volume de :

- 4 m3 pour toute fosse septique prévue pour moins de six (6) usagers,
- 4 m3 augmentés de 0,25 m3 pour tout usager supplémentaire au-delà de six (6) usagers.

Le drain aura un volume de 4m3 minimal, pour toute fosse septique prévue pour moins de six (6) usagers. Ce volume sera augmenté de 0,25 m3 pour tout usager supplémentaire au-delà de six (6) usagers.

Les puits perdus auront respectivement un diamètre et une profondeur de 2,5 mètres et 3,00 mètres.

Chapitre 9 : Revêtements scellés

9.1 – Prestations de l'entrepreneur

L'entrepreneur devra les prestations suivantes :

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

- Exécution de toutes fournitures et produits incorporés y compris les revêtements selon les types imposés par le devis descriptif ;
- La protection des ouvrages,
- Le nettoyage des revêtements, enlèvement de toutes traces de ciment ou tâches avant réception.

9.2– Description et positionnement des ouvrages

Pose au mortier :

Le mortier de pose, dosé à 400 kg de ciment/m3, ne devra être ni trop sec, pour assurer la bonne adhérence des carreaux, ni trop plastique pour éviter qu'il ne remonte
Epaisseur du lit de mortier de pose : 5 cm.

Le dallage sera plat, soigneusement lavé et mouillé avant l'étalage d'une barbotine de ciment pur. La planéité sera jugée satisfaisante lorsqu'une règle métallique de 2 m de long, posée à champs en tous sens sur le support où la forme ne doit pas accuser d'écarts supérieurs à 2 mm

Chapitre 10 : Peintures – Vernis

10.1 – Prestations de l'entrepreneur

L'entrepreneur devra les travaux suivants :

- La fourniture et la mise en œuvre de tous les produits, matériaux et engins nécessaires à la parfaite finition des ouvrages ;
- La réfection des ouvrages défectueux constatés en cours d'exécution ou lors de la réception ;
- Les raccords de peinture après ajustage des menuiseries ;
- L'exécution des surfaces « témoins » suivant les coloris choisis par le Maître d'œuvre délégué ;
- L'exécution de peinture grès en revêtement mural extérieur.

L'Entrepreneur du présent lot aura la charge de la réalisation des travaux de peinture, tels qu'ils ont été décrits dans le cadre quantitatif. Application sur fonds usuels, conforme au DTU 59/1.
Les prix définis aux paragraphes ci-après tiennent compte d'un libre choix de coloris par l'Ingénieur au moment de l'exécution des travaux. Plusieurs palettes de fabricants seront soumises à cet effet.

10.2 – Travaux préparatoires

Tous les travaux de préparation, tels que : dégraissage, ponçage etc. seront exigés.
Les travaux de peinture exécutés sur enduits neufs seront précédés d'un égrenage et d'un rebouchage partiel.

10.2.1. Brossage, lavage et nettoyage d'anciennes peintures ou enduits

Les anciennes peintures ou badigeons devront être bien grattés, afin de traiter le support avant la pose de la nouvelle peinture.
Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas, s'applique au mètre carré (m2)

10.2.2. Reprise partielle d'enduits à peindre

Les supports enduits devant recevoir la nouvelle peinture qui présentent de grandes dégradations doivent être reprise afin de les rendre sains dans l'attente des couches de peinture à venir.
Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas, s'applique au mètre carré (m2)

10.3 – Les conditions minimales d'intervention

Le comportement dans le temps d'un revêtement dépend, pour beaucoup, des conditions ambiantes lors de sa mise en œuvre. Les travaux de pose des revêtements et peintures ne sont jamais exécutés en atmosphère susceptible de donner lieu à des condensations, ni sur des subjectiles surchauffés, ni dans des conditions activant anormalement le séchage (aération forcée, soleil…).

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

Conformément aux NF DTU 59.1 et DTU 59.4, les conditions suivantes sont imposées pour les peintures et produits dérivés :

- La température des locaux doit être supérieure à + 8 °C,
- Il est déconseillé de peindre au-delà de + 35 °C,
- L'hygrométrie doit être inférieure à 65 % HR (humidité relative) ;

10.4– Peinture sur menuiseries métalliques et bois

- Les Fonds seront débarrassés de toutes traces d'oxydation ou de mortier de ciment soigneusement brossés et essuyés.
- La couche de protection antirouille sera exécutée au bichromate de zinc, au minimum de plomb ou de tout produit similaire par ses qualités.
- Les deux autres couches appliquées seront du type peinture glycérophtalique.

Applications :

- Tous les cadres des portes intérieurs ;
- Portes et fenêtres métalliques ;
- Sur les placards.

10.5– Peinture de type vinylique sur enduits intérieurs

Après réception du support :

- Egrenage
- Brossage
- Une couche enduit lisse (plâtre) tiré si nécessaire
- Ponçage
- Deux (02) couches de peinture vinylique

10.6 – Peinture de type acrylique sur enduits extérieurs

Il sera exécuté une peinture acrylique adaptée à l'environnement extérieur avec des jeux de teinte à préciser par le Maître d'œuvre en temps opportun.

Détail des prestations :

- Egrenage,
- Brossage,
- Une couche du fixateur
- Une (1) couche d'impression,
- Deux (2) couches de peinture acrylique,
  *aspect mat
  *finition soignée.

Localisation :Murs extérieurs.

10.7 – La vérification des travaux

L'aspect final de la peinture ou du revêtement sera jugé en fonction de l'état de finition B. À cet effet :

- La planéité générale n'est pas modifiée. ;
- Quelques défauts d'épiderme et quelques traces d'outils sont admis ;
- Sur maçonneries et subjectiles dérivés du plâtre, l'aspect est poché ;
- La couleur doit être homogène, sans nuançage ;
- La réflexion spéculaire doit être régulière d'une zone à l'autre.

Chapitre 11 : Finitions/réception

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

L'entrepreneur doit la totalité des fournitures et des travaux nécessaires à la finition complète et la bonne marche des installations, les présentes spécifications n'étant pas limitatives.

Les principes énoncés dans le présent descriptif ne sont donnés qu'à titre indicatif.
Ils ont pour but de fixer un seuil de qualité des prestations. Les matériels proposés en variante par le titulaire doivent être d'une marque connue assurant l'après-vente en Union des Comores de ses fournitures et équivalents à ceux prescrits par le descriptif.

Toutes les fournitures et installations seront vérifiées et réceptionnées avant la réception provisoire.

Il sera procédé, lors de la mise en service :

- A la vérification du bon fonctionnement des appareils et matériels suivant les caractéristiques techniques demandées ;
- A la bonne exécution des dispositions selon les règles de l'art ;

Seront notamment vérifiés :

- La qualité et la mise en œuvre d'un matériel ;
- Le fonctionnement des différents appareils et équipements ;
- L'étanchéité des toitures ;
- La bonne tenue de la peinture (peinture non attachante)
- Le fonctionnement silencieux des équipements ;
- La précision et la bonne marche des différents appareils de protection et de distribution.

L'appréciation des performances et résultats revient au maître d'œuvre.

Si pour une raison quelconque, après contestation, le maître d'œuvre décide de conserver les fournitures ou dispositions non conformes au descriptif, il sera fait un abattement sur le montant du forfait de l'offre.

Chapitre 12 : Nettoyage, mise en état des lieux et repli de chantier

Le nettoyage du chantier sera effectué régulièrement.

A la fin des travaux, les échafaudages, bois de coffrage, les gravats, les débris de matériaux, les engins et autres machines ayant servi pour l'exécution des différentes prestations seront enlevés hors du chantier et le site des travaux sera remis en l'état.

Chapitre 13 – Conclusion

Tous les travaux décrits devront être exécutés avec toutes les règles de l'art et les normes en vigueur aux Comores.
Cette exécution devra donner les garanties de résistance et de durabilité.

Moroni, le……

'' Lu et approuvé''

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

Annexes 1 : cadre du devis quantitatif et estimatif.

Devis Sécurisation distillerie de Hagnamoida/Mohéli.

NO	NATURE DES TRAVAUX	U	QTE	P.U (KMF)	P.T (KMF)
I	**Installation et repli de chantier**				
I.1	Mobilisation chantier et repli	FFT	1		
	Sous-total				
II	**Grille de sécurité et Élévation en agglos**				
II.1	Maçonnerie d'élévation en agglos 15 x 20 x 40	m2	64,8		
II.2	Chainage assise de la grille en acier HA14	M3	1,62		
II.3	Grille de protection en acier HA12 avec maille de 15 dans les 2 sens (hauteur : 1,5 m ; longueur : 32 m)	ml	54		
II.4	Enduit au mortier de ciment dosé à 350 Kg/m3 sur agglos y compris finitions diverses sur poteaux et chainages.	m2	142,6		
II.5	Finitions au sol avec mortier de ciment (épais. 2,5 cm) bouchardé + Peinture	m2	180		
II.6	Porte métallique en tôle galva 90 x 200 y compris serrures et toutes sujétions.	M2	1,6		
II.7	Fourniture et application de la peinture acrylique en 2 couches sur murs en agglos	m2	142,6		
	Sous-total II				
III	**Aménagement extérieur**				
III.1	Terrassement autour et devant le hangar	FFT	1		
III.2	Fouilles en rigole pour la canalisation	M3	81		
III.3	Mur de protection contre l'érosion en Moellons (long. 45 m)	M3	40,5		
III.4	Dalle couverture sur le mur de protection (épais. 10 cm)	M3	2,25		
	Sous-total III				
IV	**Bloc latrines à deux (2) cabines + Douche**				
IV.1	Nettoyage de l'emprise	FFT	1		
IV.2	Fouilles en rigole pour fondations	M3	15,79		
IV.3	Béton de propreté pour fondations dosé à 200 Kg/m3	M3	0,564		
IV.4	Élévation en moellons pour fondations	M3	10,15		
IV.5	Socle en BA pour poteaux dosé à 350 Kg/m3	M3	1,18		
IV.6	Chainage bas en BA dosé à 350 Kg/m3	M3	0,468		
IV.7	Dalle sous pavement en béton de forme dosé à 250 Kg/m3	M3	1,325		

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

IV.8	Élévation en agglos 15 x 20 x 40 pour superstructure.	M2	34,16		
IV.9	Chainage haut en BA dosé à 350 Kg/m3	M3	0,468		
III.10	Dalle couverture en BA dosé à 350 Kg/m3	M3	2,083		
III.11	Enduit mural au mortier de ciment dosé à 350 Kg/m3 sur murs et sous dalle plancher y compris finitions diverses	M2	83,04		
III.12	Poteau pour support porte métallique 90 x 210	M3	0,186		
III.13	Enduit au sol au carreaux céram 60 x 60.	M2	7,8		
III.14	Porte en bois plein 65 x 210 y compris serrures et toutes sujétions.	M2	4,095		
III.15	Fourniture et pose WC complet y compris accessoires	Pcs	2		
III.16	Fourniture et pose de Lavabo y compris accessoires	Pcs	3		
III.17	Fourniture et pose bac de douche y compris accessoires	Pcs	1		
III.18	Fourniture et pose réservoir SIMTANK 1000 l y compris tuyauterie d'amener et de distribution	Pcs	1		
III.19	Surpresseurs y compris accessoires de connections + abri (tuyaux, fils électriques)	Pcs	1		
III.20	Fosse septique de 15 usagers	FFT	1		
III.21	Préparation des surfaces à peindre.	M2	83,04		
III.22	Fourniture et application de la peinture acrylique en 2 couches sur murs.	M2	83,04		
	Sous-total				
VI	**Aménagement Extérieur**				
VI.1	Aménagement extérieur, nettoyage complet et évacuation des gravats.	FFT	1		
VI.2	Sécurisation des batteries dans une Chambre en grille métallique y compris porte et serrure.	FFt	1		
VI.3	Aménagement d'une aire de stockage des déchets issus de la distillation	FFT	1		
	Sous-total				
	COUT TOTAL TRAVAUX SECURISATION DE LA DISTILLERIE				

Arrêté le présent devis à la somme de: ……***Francs Comoriens (……..KMF).***

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

Exigences de livraison	
Date et heure de livraison	Le soumissionnaire livrera les travaux dans un délai de quatre (4) mois après signature du contrat.
Conditions de livraison (INCOTERMS 2020)	N/A
Dédouanement (Doit être lié à l'INCOTERM	☒ Non applicable Doit être fait par : ☐ Le PNUD (le cas échéant) ☐ Fournisseur/soumissionnaire ☐ Transitaire
Adresse(s) exacte(s) du(s) lieu(s) de livraison	Hagnamoida, Ile de Mohéli.
Distribution de documents d'expédition (si vous utilisez un transitaire)	N/A
Exigences d'emballage	N/A
Formation sur les opérations et la maintenance	N/A
Durée du contrat :	Quatre (4) mois à compter de la date de signature du contrat
Période de garantie	UN (1) AN
Service après-vente et exigences de prise en charge des services locaux	- Garantie de la main-d'œuvre pour une durée minimum de 1 an - Appui technique
Mode de transport préféré	Choose an item.

ANNEXE 2: FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE

Les soumissionnaires sont priés de remplir ce formulaire, y compris le profil de la société et la déclaration du soumissionnaire, de le signer et de le retourner dans le cadre de leur devis ainsi que l'annexe 3 : Offre technique et financière. Le soumissionnaire remplit ce formulaire conformément aux instructions indiquées. Aucune modification de son format n'est autorisée et aucune substitution n'est acceptée.

Nom du soumissionnaire :	Click or tap here to enter text.	
RFQ reference:	Click or tap here to enter text.	Date: Click or tap to enter a date.

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

Profil de l'entreprise

Description	Détail
Nom légal du soumissionnaire ou de l'entité principale pour les JV	Click or tap here to enter text.
Adresse juridique, Ville, Pays	Click or tap here to enter text.
Website	Click or tap here to enter text.
Année d'enregistrement	Click or tap here to enter text.
Structure juridique	Choose an item.
Êtes-vous un vendeur enregistré UNGM ?	☐ Oui ☐ Non Si oui, Insérer le numéro de fournisseur UNGM
Certification d'assurance de la qualité (p. ex. ISO 9000 ou équivalent) *(Si oui, fournir une copie du certificat valide) :*	☐ Oui ☐ Non
Votre entreprise détient-elle une accréditation telle que la loi ISO 14001 ou l'ISO 14064 ou l'équivalent lié à l'environnement ? *(Si oui, fournissez une copie du certificat valide) :*	☐ Oui ☐ Non
Votre entreprise a-t-elle une déclaration écrite de sa politique environnementale ? *(Si oui, fournissez une copie)*	☐ Oui ☐ Non
Votre organisation fait-elle preuve d'un engagement important envers la durabilité par d'autres moyens, par exemple des documents de politique internes de l'entreprise sur l'autonomisation des femmes, les énergies renouvelables ou l'appartenance à des institutions commerciales qui font la promotion de ces questions (*Si oui, fournissez une copie)*	☐ Oui ☐ Non
Votre entreprise est-elle membre du Pacte mondial des Nations Unies	☐ Oui ☐ Non
Informations bancaires	Nom de la banque: Click or tap here to enter text. Adresse de la banque: Click or tap here to enter text. IBAN: Click or tap here to enter text. SWIFT/BIC: Click or tap here to enter text. Devise du compte: Click or tap here to enter text.

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

	Numéro de compte bancaire : Click or tap here to enter text.

Expérience pertinente antérieure : 3 contrats				
Nom des contrats précédents	**Coordonnées du client et des références, y compris le courrier électronique**	**Valeur du contrat**	**Période d'activité**	**Types d'activités entreprises**

Déclaration du soumissionnaire

Oui	Non	
☐	☐	**Exigences et conditions générales :** J'ai /Nous avons lu et bien compris la RFQ, y compris l'information et les données de la RFQ, l'annexe des exigences, les conditions générales du contrat et toutes les conditions spéciales du contrat. Je/nous confirmons que le soumissionnaire accepte d'être lié par eux.
☐	☐	Je/Nous confirmons que le soumissionnaire possède la capacité et les licences nécessaires pour satisfaire ou dépasser complètement les exigences et qu'il sera disponible pour délivrer durant la période pertinente du contrat.
☐	☐	**Éthique**: En soumettant cette offre, Je/nous garantissons que le soumissionnaire: n'a conclu aucun arrangement inapproprié, illégal, collusoire ou anticoncurrentiel avec un concurrent; n'a pas approché directement ou indirectement un représentant de l'acheteur (autre que le point de contact) pour faire du lobbying ou solliciter des renseignements concernant la RFQ ;n'a pas tenté d'influencer, ni de fournir une forme quelconque d'incitation personnelle, de récompense ou d'avantage à un représentant de l'acheteur.
☐	☐	Je/Nous confirmons qu'il s'engage à ne pas se risquer dans des pratiques interdites, ou toute autre pratique contraire à l'éthique, avec l'ONU ou toute autre partie, et de mener des affaires d'une manière qui évite tout risque financier, opérationnel, de réputation ou autre indu pour l'ONU et nous avons lu le Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies: https://www.un.org/Depts/ptd/about-us/un-supplier-code-conduct et reconnaissons qu'il fournit les normes minimales attendues des fournisseurs de l'ONU.
☐	☐	**Conflit d'intérêts :** Je/Nous garantissons que le soumissionnaire n'a pas de conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu pour soumettre ce devis ou conclure un contrat pour exécuter les exigences. Lorsqu'un conflit d'intérêts survient au cours du processus de la RFQ, le soumissionnaire le signalera immédiatement au point de contact de l'organisation adjudicatrice.
☐	☐	**Interdictions, sanctions:** Je/Nous déclarons par les présentes que notre entreprise, ses filiales, filiales ou employés, y compris les membres de JV/Consortium ou les sous-traitants ou fournisseurs pour une partie quelconque du contrat n'est pas sous interdiction d'achat par l'Organisation des Nations Unies, y compris, mais sans s'y limiter, les interdictions découlant du Recueil des listes de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies et n'ont pas été suspendus, radiés, sanctionnés ou autrement identifiés comme non admissibles par aucune Organisation des Nations Unies ou le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre Organisation internationale.
☐	☐	**Faillite** : Je/Nous n'avons pas déclaré faillite, nous ne sommes pas impliqués dans des procédures de faillite ou de mise sous séquestre, et il n'y a pas de jugement ou d'action en justice en cours contre eux qui pourraient nuire à leurs opérations dans un avenir prévisible.
☐	☐	**Période de validité de l'offre :** Je/Nous confirmons que ce devis, y compris le prix, reste ouvert à l'acceptation de la validité de l'offre.
☐	☐	Je /Nous comprenons et reconnaissons que vous n'êtes pas tenu d'accepter toute offre que vous recevrez, et nous certifions que les marchandises offertes dans notre devis sont nouvelles et inutilisées.

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

Oui	Non	
☐	☐	En signant cette déclaration, le signataire ci-dessous représente, justifie et convient qu'il a été autorisé par l'Organisation à faire cette déclaration en son nom.

Signature: _____

Nom: Click or tap here to enter text.

Titre: Click or tap here to enter text.

Date: Click or tap to enter a date.

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

ANNEX 3 : OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

Les soumissionnaires sont priés de remplir ce formulaire, de le signer et de le retourner dans le cadre de leur devis ainsi que du formulaire de soumission de l'annexe 2. Le soumissionnaire remplit ce formulaire conformément aux instructions indiquées. Aucune modification de son format n'est autorisée et aucune substitution n'est acceptée.

Nom du soumissionnaire :	Click or tap here to enter text.	
RFQ reference:	Click or tap here to enter text.	Date: Click or tap to enter a date.

Offre technique

Fournissez ce qui suit :

1. *Une brève description de votre qualification et de votre capacité qui est pertinente pour la portée des travaux ;*
2. *Un bref énoncé de méthode et un plan de mise en œuvre ;*
3. *Composition de l'équipe et CV du personnel clé*

Offre financière:

NO	NATURE DES TRAVAUX	U	QTE	P.U (KMF)	P.T (KMF)
I	**Installation et repli de chantier**				
I.1	Mobilisation chantier et repli	FFT	1		
	Sous-total				
II	**Grille de sécurité et Élévation en agglos**				
II.1	Maçonnerie d'élévation en agglos 15 x 20 x 40	m2	64,8		
II.2	Chainage assise de la grille en acier HA14	M3	1,62		
II.3	Grille de protection en acier HA12 avec maille de 15 dans les 2 sens (hauteur : 1,5 m ; longueur : 32 m)	ml	54		
II.4	Enduit au mortier de ciment dosé à 350 Kg/m3 sur agglos y compris finitions diverses sur poteaux et chainages.	m2	142,6		
II.5	Finitions au sol avec mortier de ciment (épais. 2,5 cm) bouchardé + Peinture	m2	180		
II.6	Porte métallique en tôle galva 90 x 200 y compris serrures et toutes sujétions.	M2	1,6		
II.7	Fourniture et application de la peinture acrylique en 2 couches sur murs en agglos	m2	142,6		
	Sous-total II				
III	**Aménagement extérieur**				
III.1	Terrassement autour et devant le hangar	FFT	1		
III.2	Fouilles en rigole pour la canalisation	M3	81		
III.3	Mur de protection contre l'érosion en Moellons (long. 45 m)	M3	40,5		
III.4	Dalle couverture sur le mur de protection (épais. 10 cm)	M3	2,25		
	Sous-total III				

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

IV	**Bloc latrines à deux (2) cabines + Douche**				
IV.1	Nettoyage de l'emprise	FFT	1		
IV.2	Fouilles en rigole pour fondations	M3	15,79		
IV.3	Béton de propreté pour fondations dosé à 200 Kg/m3	M3	0,564		
IV.4	Élévation en moellons pour fondations	M3	10,15		
IV.5	Socle en BA pour poteaux dosé à 350 Kg/m3	M3	1,18		
IV.6	Chainage bas en BA dosé à 350 Kg/m3	M3	0,468		
IV.7	Dalle sous pavement en béton de forme dosé à 250 Kg/m3	M3	1,325		
IV.8	Élévation en agglos 15 x 20 x 40 pour superstructure.	M2	34,16		
IV.9	Chainage haut en BA dosé à 350 Kg/m3	M3	0,468		
III.10	Dalle couverture en BA dosé à 350 Kg/m3	M3	2,083		
III.11	Enduit mural au mortier de ciment dosé à 350 Kg/m3 sur murs et sous dalle plancher y compris finitions diverses	M2	83,04		
III.12	Poteau pour support porte métallique 90 x 210	M3	0,186		
III.13	Enduit au sol au carreaux céram 60 x 60.	M2	7,8		
III.14	Porte en bois plein 65 x 210 y compris serrures et toutes sujétions.	M2	4,095		
III.15	Fourniture et pose WC complet y compris accessoires	Pcs	2		
III.16	Fourniture et pose de Lavabo y compris accessoires	Pcs	3		
III.17	Fourniture et pose bac de douche y compris accessoires	Pcs	1		
III.18	Fourniture et pose réservoir SIMTANK 1000 l y compris tuyauterie d'amener et de distribution	Pcs	1		
III.19	Surpresseurs y compris accessoires de connections + abri (tuyaux, fils électriques)	Pcs	1		
III.20	Fosse septique de 15 usagers	FFT	1		
III.21	Préparation des surfaces à peindre.	M2	83,04		
III.22	Fourniture et application de la peinture acrylique en 2 couches sur murs.	M2	83,04		
	Sous-total				
VI	**Aménagement Extérieur**				
VI.1	Aménagement extérieur, nettoyage complet et évacuation des gravats.	FFT	1		
VI.2	Sécurisation des batteries dans une Chambre en grille métallique y compris porte et serrure.	FFt	1		

DocuSign Envelope ID: F512CB94-E264-4E63-BC06-2FB8F033902B

VI.3	Aménagement d'une aire de stockage des déchets issus de la distillation	FFT	1		
	Sous-total				
	COUT TOTAL TRAVAUX SECURISATION DE LA DISTILLERIE				

Arrêté le présent devis à la somme de: ……***Francs Comoriens (……..KMF).***

Respect des exigences

	Vos réponses		
	Oui, nous nous conformerons	Non, nous ne pouvons pas nous conformer	**Si vous ne pouvez pas vous conformer, pls. Indiquer une contre-offre**
Durée de mise en œuvre	☐	☐	Click or tap here to enter text.
Validité de l'offre	☐	☐	Click or tap here to enter text.
Modalités de paiement	☐	☐	Click or tap here to enter text.
Autres exigences [pls. Spécifier]	☐	☐	Click or tap here to enter text.

Je, soussigné, certifie que je suis dûment autorisé à signer cette offre et à lier la société ci-dessous au cas où l'offre serait acceptée.	
Nom exact et adresse de l'entreprise Nom de l'entreprise Click or tap here to enter text. Adresse: Click or tap here to enter text. Click or tap here to enter text. Phone No.:Click or tap here to enter text. Adresse e-mail:Click or tap here to enter text.	Signature autorisée: Date:Click or tap here to enter text. Nom:Click or tap here to enter text. Titre fonctionnel du signataire :Click or tap here to enter text. Adresse e-mail: Click or tap here to enter text.